

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 09/ 07/ 86

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 29

Classement →

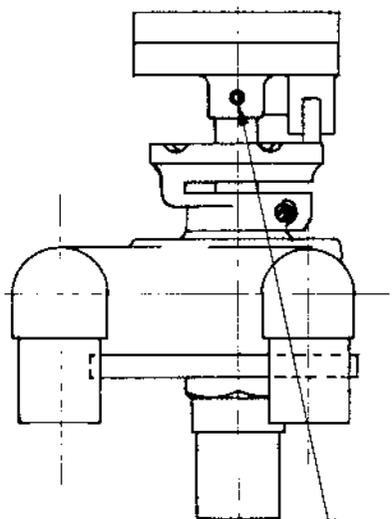
IMPERATIF

APPAREILS CONCERNES	Avions WA 40, WA 41, WA 421, CE 43, CE 44 Tous numéros de série
DELAI D'APPLICATION	Avant 20 Heures de vol, puis à des intervalles ne dépassant pas 400 Heures de vol.

OBJET : Sélecteur de réservoir carburant

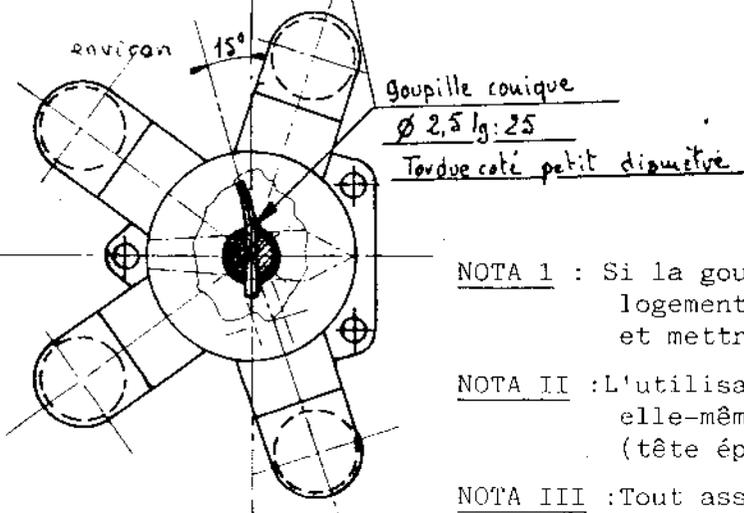
PROCEDURE : Afin d'éviter tout risque de désolidarisation de la commande du sélecteur de carburant situé entre les deux sièges avant, vérifier le bon montage

de la goupille conique assurant la fixation de la commande. La goupille doit dépasser de part et d'autre de l'axe de la commande et être montée sans jeu. Son extrémité de petit diamètre doit être recourbée afin d'éviter tout risque de perte (voir croquis). L'inspection peut se faire à l'aide d'un miroir orientable après avoir enlevé le plancher amovible.



PERIODICITE : Effectuer l'inspection avant 20 Heures de vol, puis à des intervalles ne dépassant pas 400 Heures de vol. Amender en conséquence le programme d'entretien.

ENREGISTREMENT : Noter l'inspection et/ou la modification effectuée sur le livret cellule de l'aéronef.



NOTA I : Si la goupille a pris du jeu, on peut réalésier son logement jusqu'à diamètre 3 maxi (alésoir conique) et mettre une goupille neuve (goupille I).

NOTA II : L'utilisation d'une goupille mécanindus (Ø 2,5), elle-même freinée par une goupille fendue inox (tête épanouie) reste acceptable.

NOTA III : Tout assemblage, autre que les deux décrits ci-dessus, est désormais interdit.



Approbation D.G.A.C.
Aéro N° 2166/DDF
du 23/ 07/ 86

Page

1 / 1